

Qu'est-ce qu'un projet en éducation musicale ?

Tout d'abord, il est important de rappeler quelques définitions concernant la pédagogie de projet.

- La pédagogie de projet c'est : « Un problème ou une question [qui] doit servir de fil directeur aux activités réalisées dans le projet, et ces activités doivent aboutir à un produit final qui apporte la solution au problème. » (*Phyllis C. Blumenfeld*).¹
- « Il s'agit d'une forme de pédagogie dans laquelle l'élève est associé de manière contractuelle à l'élaboration de ses savoirs. Le moyen d'action de cette pédagogie est fondé sur la motivation des élèves, suscitée par l'aboutissement à une réalisation concrète. »²

Ces définitions mettent l'accent sur le fil directeur, les étapes qui mènent à un produit fini concret. (restitution³ devant des publics divers, enregistrement, vidéo...)

Des compétences en éducation musicale sont mises en œuvre au travers de ces différentes étapes. Dans le cadre de l'interdisciplinarité, d'autres compétences sont aussi convoquées dans d'autres champs disciplinaires, notamment les fondamentaux.

Un autre point est évoqué : l'implication des élèves. Il s'agit donc de faire en sorte que le projet de l'enseignant, qui est à l'initiative du processus, devienne peu à peu, et le plus possible, le projet de l'élève.

Le « Projet pédagogique en éducation musicale »

- LE MUSICIEN INTERVENANT DOIT ÊTRE ASSOCIÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET et donc à la rédaction de ce document ; il apportera son regard technique et ses compétences.
- Le projet est élaboré en lien avec la réflexion de l'équipe enseignante autour du projet d'école et du PEAC des élèves.
- Si l'intervenant est rémunéré, une convention doit être établie entre la DSDEN et/ou l'IEN et l'organisme employeur (association, commune, collectivité territoriale, etc.).
- La coopérative scolaire ne peut normalement pas rémunérer un intervenant extérieur pour des interventions régulières.



LE PROJET DOIT ÊTRE RÉDIGÉ DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE

Rédiger un projet par cycle, par niveau ou par classe.

(Les projets sur l'école complète ne sont pas pertinents

dans la mesure où les capacités des élèves sont très différentes en fonction de l'âge.)



DONNÉES GÉNÉRALES

Informations générales sur 'école.



LE PROJET

Le titre du projet permet de donner une idée générale de son contenu.

Écrire un rapide descriptif du projet et indiquer le lien avec les axes du projet d'école, notamment l'axe culturel.

¹ <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/ressources/techniques/5180/5180-186-p46.pdf>

² <http://pourtaclasse.e-monsite.com/pages/pedagogie-du-projet-definition.html>

³ Des restitutions devant des publics autres que scolaires nécessitent souvent une déclaration à la SACEM.



LES PARTICIPANTS AU PROJET

Donner les informations demandées sur le ou les enseignants concernés, ainsi que sur leur classe. Renseigner le nom de l'intervenant et à la suite son numéro d'agrément. L'agrément est valable trois ans. Le directeur doit demander à l'intervenant de présenter le document justifiant de son agrément fourni par la DSDEN de Seine Maritime.



LE CONTENU DU PROJET

Les trois piliers du PEAC :

Rencontrer : indiquer quelles rencontres les élèves vont faire dans le cadre de ce projet :

- quels artistes, quels professionnels du milieu artistique
- quelles œuvres (quels chants, si le projet comprend du chant, quelles œuvres écoutées),
- quelle structure culturelle éventuellement.

Pratiquer : indiquer quelle pratique artistique les élèves vont avoir dans ce projet :

- du chant (attention la polyphonie, les canons par exemple, est réservée au cycle 3)
- de l'écoute
- de la production sonore, de l'exploration sonore
- autres pratiques dans d'autres domaines du champ de l'ÉAC (danse, théâtre, arts plastiques, etc.)

S'approprier : indiquer quelles compétences des programmes vont être évaluées à travers ce projet :

- en éducation musicale (Cf. Compétences de fin de cycle)
- dans d'autres champs artistiques éventuellement
- d'autres disciplines, en incluant les fondamentaux.

Restitution envisagée à préciser (Cf. pédagogie de projet).

Grandes étapes prévisionnelles du projet qui mèneront au «produit fini» de celui-ci de manière succincte. (Il est inutile de détailler chaque séance). (Cela peut comporter les réunions PE/intervenant.)



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Choisir la ou les propositions en fonction de l'organisation pédagogique retenue.

La co-intervention se fait en concertation avec l'intervenant et **son organisation doit être précisée** (actions pédagogiques de l'enseignant pendant les interventions).

- **Actions pédagogiques du PE** à préciser :
 - **Avant les interventions**, par exemple, apprentissage lexical issu des chants, lien avec d'autres disciplines, notamment les fondamentaux.
 - **Pendant les interventions (en présence de l'intervenant)**. Entre autres, le PE est invité à prendre en charge progressivement l'échauffement corporel et vocal, l'apprentissage et la direction d'au moins un chant avec l'aide de l'intervenant. **La co-intervention devra être impérativement explicitée.**
 - **Après les interventions** : les actions menées à la suite des interventions, les prolongements, l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité, notamment avec les fondamentaux.
- **Actions pédagogiques de l'intervenant** à préciser : quelles compétences artistiques et techniques va-t-il apporter ?

Volumes horaires

Volume horaire du projet avec l'intervenant

Préciser :

- la durée de chaque séance
- le nombre de séances par classe
- la fréquence des séances.

N.B. Une fréquence d'une semaine sur deux favorise l'implication des PE dans l'enseignement de l'éducation musicale et donc l'implication des élèves.

N.B. La durée préconisée d'une séance est :

- environ 30 minutes pour le cycle 1,
- jusqu'à 45 minutes pour les cycles 2 et 3.

Calendrier des interventions

Indiquer les dates de début et de fin d'intervention ainsi que les jours et horaires dans la semaine.

Volume horaire du projet en É.M. hors présence de l'intervenant

N.B. Pour information, en élémentaire, chaque élève doit bénéficier de 36 heures d'éducation musicale par an.



N.B. La lecture des différents indicateurs de la fiche ci-après pourra également aider à la rédaction du projet.

INDICATEURS POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS PÉDAGOGIQUES EN ÉDUCATION MUSICALE

(à remplir par le Conseiller Pédagogique en Éducation Musicale)

ECOLE:

COMMUNE:

CYCLE: 1□ 2□ 3□

NIVEAU(X): TPS□ PS□ MS□ GS□
CP□ CE1□ CE2□
CM1□ CM2□

ENSEIGNANT COORDONATEUR:

DUREE DU PROJET : Nombre de séances:

Durée de chaque séance:

Fréquence des séances:

Le projet musical est-il en lien avec le projet d'école ?	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite
Rencontrer : le projet mentionne-t-il, entre autres, des exemples de chants et/ou d' œuvres abordées ?	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite
Pratiquer : les pratiques des élèves sont-elles mentionnées (écouter, chanter, explorer, produire...)	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite
S'approprier : les compétences et connaissances visées par le projet sont-elles définies avec précision en lien avec les programmes ?	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite
La programmation fait-elle apparaître les différentes étapes du projet ?	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite
Les actions de l'enseignant sont-elles précises et explicites ? (La co-intervention est-elle explicite et pertinente ?)	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite
Les actions de l'intervenant complètent-elles le contenu musical apporté par l'enseignant ?	Suffisamment explicite	Insuffisamment explicite

OBSERVATIONS EVENTUELLES